

DEPASSEMENTS HORAIRES A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 27 JUILLET AU 23 AOUT 2026-

	Effectif CPAM sur la période considérée
EMPLOYES	768
CADRES	415
TOTAL CPAM	1 183

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement	Volume horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
EMPLOYES	10	49	1	52	1:44:00	61:19:00	3:08:00	66:11:00
CADRES	15	61	0	70	2:23:00	61:15:00	0:00:00	63:38:00
TOTAL CPAM	25	110	1	122	4:07:00	122:34:00	3:08:00	129:49:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	136	est le nombre de dépassements horaires constatés
------------	-----	--

ANALYSE									
	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM				Proportion du total des dépassements horaires				
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL	
	des EMPLOYES	1,30%	6,38%		0,13%	42,11%	50,03%	100,00%	50,98%
	des CADRES	3,61%	14,70%		0,00%	57,89%	49,97%	0,00%	49,02%
	proportion du TOTAL CPAM	2,11%	9,30%		0,08%				

Durée de travail et reports de temps
- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écrété de leurs agents